

# « Vous avez besoin des sapeurs-pompiers ? Ils ont aussi besoin de vous ! »



18 depuis un poste fixe

112 depuis un portable



Le Centre de Première Intervention (CPI) de Saint Etienne de Cuines est composé de sapeurs-pompiers volontaires, qui sont recrutés au sein des habitants de la commune et des communes du canton.

Nous nous sommes intéressés à l'encadrement du centre et à l'activité de « sapeur-pompier volontaire », qui connaît depuis plusieurs années un certain déclin au sein de notre commune. Nous voulons démontrer l'importance des sapeurs-pompiers volontaires qui représentent un véritable service de proximité de par leur intervention rapide sur le terrain et grâce à qui, quelques minutes de prévention locale peuvent transformer un grand désastre en simple incident.

Nous avons interrogé le Capitaine Christophe BRUSSON - Chef de centre à Saint Jean de Maurienne et à Saint Etienne de Cuines et l'Adjudant-chef Pascal MAQUET - Sapeur-pompier volontaire à Saint Etienne de Cuines. Ils ont répondu à nos questions et ont souhaité nous présenter l'intérêt de ces hommes et femmes sapeurs-pompiers volontaires qui œuvrent au service des autres.

Il est important de souligner que la sécurité civile en France repose essentiellement sur le volontariat. En effet, les sapeurs-pompiers volontaires représentent 79% des effectifs des corps de sapeurs-pompiers et ils assurent plus de la moitié des interventions (80% dans les zones à caractère rural). Le dispositif de sécurité civile repose au niveau national sur la complémentarité entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

À travers cet entretien, nous mettons en évidence l'importance des centres de secours de nos campagnes et nous souhaitons montrer combien leur rôle est vital, « vital » au sens propre du terme.

**« Ne laissons donc pas disparaître notre Centre de Première Intervention ! »**



## **Interview :**

### **1) Qui peut devenir sapeur pompier volontaire (SPV) ?**

Tout citoyen qui a entre 17 et 65 ans peut s'engager comme SPV.

Il faut être en bonne santé et avoir une assez bonne condition physique. Certaines qualités sont requises, il faut être motivé, sérieux et avoir le désir de servir et aider les autres.

Les jeunes qui ont entre 12 et 17 ans peuvent suivre un cursus de formation adapté à leur âge en intégrant l'association des « Jeunes Sapeurs Pompiers » située à Saint Jean de Maurienne (association à vocation civique qui forme les jeunes aux premiers secours). Les prochains recrutements auront lieu en septembre 2011.

### **2) Est-ce que les femmes aussi peuvent s'engager comme SPV ?**

Bien sûr les femmes aussi peuvent devenir SPV. D'ailleurs, le taux de féminisation a beaucoup augmenté depuis ces dix dernières années au niveau national. Cette hausse a nécessité l'aménagement des centres de secours avec la création de sanitaires, vestiaires et chambres qui leur sont réservés.

### **3) Quelle est la démarche à suivre pour devenir SPV à Saint Etienne de Cuines ?**

Pour devenir SPV à Saint Etienne de Cuines, vous devez prendre contact avec l'Adjudant-chef Pascal MAQUET ou directement auprès du centre de secours de Saint Jean de Maurienne afin de retirer un dossier de candidature.

### **4) Quelle est la procédure de recrutement ?**

Le processus de recrutement se décompose ainsi :

- tests sportifs ayant vocation à vérifier la bonne aptitude physique (aptitude minimale) ;
- tests de mathématiques et français (niveau collège) afin de vérifier la compréhension du candidat et son aptitude à rédiger un rapport et à faire des calculs simples ;
- entretien individuel avec le Chef de centre visant à faire prendre conscience des enjeux et des contraintes d'un tel engagement ;
- visite médicale avec un médecin habilité.

A l'issue de cette procédure de recrutement, le SPV est recruté en qualité de stagiaire pour une période de deux ans. Au cours de cette formation, le SPV peut choisir une spécialité (exemple : incendie, etc.).



**Les « Jeunes Sapeurs Pompiers »**



**5) Pouvez-vous nous expliquer quelles sont les contraintes et les satisfactions que rencontrent les SPV durant leur carrière ?**

La principale contrainte est celle du temps : concilier vie privée, professionnelle et volontariat n'est pas toujours simple. De plus, il faut avoir une certaine force morale pour supporter les situations difficiles et la détresse des gens.

Toutes ces contraintes sont gommées par la satisfaction d'avoir servi et aider les autres, ainsi que le sentiment d'avoir accompli son devoir et de s'être senti utile.

**6) Comment fonctionne le CPI de Saint Etienne de Cuines ?**

Le CPI de Saint Etienne de Cuines est rattaché à celui de Saint Jean de Maurienne. Il est composé d'une dizaine de SPV et dispose de quatre véhicules de secours. Les SPV de Saint Etienne de Cuines sont amenés à effectuer quotidiennement des astreintes mais aussi des gardes au centre de Saint Jean de Maurienne.

**7) Pouvez-vous nous expliquer la différence entre une garde et une astreinte ?**

Lors d'une garde, le SPV reste au centre de secours de Saint Jean de Maurienne pour 10, 14 ou 24 heures. Durant cette garde, le SPV est amené à travailler sur l'entretien du matériel, sur ses connaissances et sa condition physique.

En ce qui concerne l'astreinte, le SPV reste à son domicile ou dans un rayon de dix minutes du CPI.

**8) Quels sont les interventions les plus courantes réalisées par les SPV ?**

80% des interventions sont des secours à la personne. Mais il n'y a pas de différence entre les interventions réalisées par les sapeurs pompiers professionnels et les SPV. Elles sont pour la plupart du temps mixtes avec des SPV et des professionnels. Il est même possible que certaines interventions soient assurées uniquement par des SPV.

A Saint Etienne de Cuines, 120 interventions ont été réalisées dans l'année 2009.



Les membres de la Commission Information remercient vivement le Capitaine Christophe BRUSSON et l'Adjudant-chef Pascal MAQUET pour le temps qu'ils ont consacré à cet entretien. Nous espérons que cet article vous donnera l'envie de vous engager et de rejoindre l'équipe des sapeurs pompiers volontaires de Saint Etienne de Cuines.

Cette activité reste un engagement citoyen basé sur le volontariat avec des droits et des obligations pour œuvrer au service de la population.

Nous avons voulu démontrer à quel point il est nécessaire de maintenir notre CPI à Saint Etienne de Cuines ; en effet ce service de SPV sur notre commune permet aussi de réduire les délais d'intervention dans le canton grâce à une meilleure connaissance du secteur.